DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

2017/23 - <u>CONTRAT LOCAL DE SANTE - SUBVENTION AU COLLEGE GUY MOLLET</u>

Le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont validé le Contrat Local de Santé Lille Hellemmes Lomme en date du 12 décembre 2012, afin de soutenir les actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges.

Un projet s'intitulant « Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix » est mis en place au collège Guy Mollet.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les collégiens, de la $6^{\text{ème}}$ à la $3^{\text{ème}}$, sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome, et découvrir de nouvelles activités sportives.

Le coût global du projet s'élève à 2589 € pour l'amée scolaire 2016/2017 et se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Semaine sport et santé : Transport Capoera Base des 6 Bonniers Alimentation Petit matériel Cèdre Bleu	640,00 300,00 979,00 80,00 50,00 540,00	Commune de Lomme Fonds Social Européen Etablissement Public Local d'Enseignement Guy Mollet Familles Programme Educatif Départemental Assurance Sportive UNSS	600,00 100,00 50,00 810,00 779,00 250,00
Total	2589,00	Total	2589,00

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de 600 € au Collège Guy Mollet
- ♦ IMPUTER la dépense au chapitre 65 fonction 512 Opération n°1108 article 65737 « Autres établissements publics locaux » Code service : NGB

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus. Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme